

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 février 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint l'exposé sur les travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de Maurice en janvier 2002 (voir annexe). Cet exposé a été rédigé sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, conformément à la note du Président du Conseil (S/1997/451) datée du 12 juin 1997, et ne doit pas être considéré comme représentant l'opinion du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Jagdish **Koonjul**

**Annexe à la lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé sur les travaux du Conseil de sécurité sous la présidence de Maurice (janvier 2002)**

L'exposé sur les travaux du Conseil de sécurité en janvier 2002 a été établi sous la responsabilité de Jagdish Koonjul, Représentant permanent de Maurice, qui assurait la présidence durant le mois.

**Introduction**

En janvier 2002, la composition du Conseil de sécurité a été modifiée. Cinq membres nouvellement élus (Bulgarie, Cameroun, Guinée, Mexique et République arabe syrienne), ont remplacé les cinq membres (Bangladesh, Jamaïque, Mali, Tunisie et Ukraine) dont le mandat au Conseil de sécurité avait pris fin le 31 décembre 2001. Au début du mois, le Président a tenu des consultations sur la nomination des présidents et vice-présidents des huit comités des sanctions. Cette question a été réglée lors des premières consultations du Conseil le 4 janvier 2002.

Le programme de travail pour le mois de janvier, qui prévoyait notamment le renouvellement des mandats de quatre missions de maintien de la paix des Nations Unies: MONUP (Prevlaka, Croatie), MONUG (Abkhazie, Géorgie), FINUL (Liban) et ATNUTO (Timor oriental), a été adopté à la même séance.

En janvier, le Conseil de sécurité a examiné 11 rapports du Secrétaire général sur la situation à Prevlaka (Croatie), en Abkhazie (Géorgie), au Liban, au Timor oriental, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Sahara occidental, en Afghanistan, au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie), en République centrafricaine, ainsi qu'en Érythrée et en Éthiopie.

Le Conseil de sécurité a entendu régulièrement des exposés sur l'Afghanistan, le Burundi et la République démocratique du Congo.

Il a tenu des séances publiques sur le Kosovo, le Timor oriental, la lutte contre le terrorisme, l'Afghanistan et la situation en Afrique. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale de Maurice, M. Anil Kumarsingh Gayan, a présidé les séances publiques sur la situation en Afrique, en Afghanistan et au Timor oriental. Le Conseil de

sécurité s'est également réuni le 31 janvier en séance publique pour faire la synthèse de ses travaux.

Le Conseil de sécurité a tenu deux séances privées. Le 14 janvier, il s'est réuni en séance privée pour entendre la présentation du troisième rapport du Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Le 29 janvier, lors d'une séance privée, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, a informé les membres du Conseil de la situation en République démocratique du Congo.

En résumé, au cours du mois de janvier, le Conseil de sécurité a tenu au total six séances publiques, deux séances privées, quatre séances privées avec les pays fournissant des contingents (MONUP, ATNUTO, MONUG et FINUL) et s'est réuni 13 fois en consultations plénières.

Le Conseil de sécurité a adopté sept résolutions et deux déclarations du Président. Les résolutions adoptées concernaient la prorogation des mandats de la MONUP [résolution 1387 (2002)], de la MONUG [résolution 1393 (2002)], de la FINUL [résolution 1391 (2002)] et de l'ATNUTO [résolution 1392 (2002)]; la levée des sanctions contre la compagnie Ariana Afghan Airlines [résolution 1388 (2002)]; les sanctions à l'égard d'Oussama ben Laden, de l'organisation Al-Qaida ainsi que des Taliban [résolution 1390 (2002)]; le vaste soutien accordé aux élections de mai 2002 en Sierra Leone [résolution 1389 (2002)].

Les déclarations du Président concernaient l'Érythrée et l'Éthiopie (S/PRST/2002/1) et la situation en Afrique (S/PRST/2002/2).

Le Président a fait 12 déclarations à la presse au nom des membres du Conseil de sécurité et donné aux États non membres du Conseil un compte rendu des débats menés en consultation plénière sur certaines questions.

En janvier, un lien a été créé entre le site Web de la Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies <<http://www.un.int/>

mauritius> et le site Web du Conseil de sécurité <<http://www.un.org/sc/presidency>>. Les deux sites présentaient le programme de travail du Conseil de sécurité, les résolutions du Conseil, les déclarations du Président et les déclarations à la presse du Président du Conseil de sécurité. En janvier, le résumé quotidien des réunions et d'autres renseignements d'intérêt ont été publiés sur le site Web de la Mission permanente de Maurice.

Au début de sa présidence, dans une note explicative distribuée à tous les membres du Conseil, la délégation mauricienne a présenté les détails du programme de travail, ainsi que les objectifs définis pour l'exécution de ses responsabilités durant sa présidence en janvier 2002. Les objectifs étaient les suivants :

- Ne ménager aucun effort en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales;
- Renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention des conflits et dans le domaine du maintien de la paix;
- Améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales;
- Appuyer les mesures en faveur de la paix et de la stabilité dans les pays et les régions qui retiendront l'attention du Conseil au cours du mois de janvier;
- Examiner la situation humanitaire des populations civiles touchées par des conflits armés, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

Ces objectifs ont été atteints, dans une large mesure, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales. À la séance publique sur la lutte contre le terrorisme, des déclarations ont été faites au nom de neuf organisations régionales ou sous-régionales sur l'action qu'elles mènent pour lutter contre le terrorisme à l'échelon régional. À la séance publique sur la situation en Afrique, plusieurs délégations ont souligné combien il importait de renforcer la collaboration et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

## Questions générales

### Lutte contre le terrorisme

Le Conseil a tenu le 18 janvier une séance publique (4453e séance) sur la lutte contre le terrorisme. Le Secrétaire général, qui a ouvert le débat, a déclaré que « les États Membres, pour une fois, [utilisaient] vraiment cette Organisation de la façon qu'avaient imaginée ses fondateurs – comme un instrument grâce auquel forger un système de défense mondial contre une menace mondiale ». Il a préconisé une coordination plus étroite entre les différents organes de l'ONU, de manière à mener une action plus cohérente contre les menaces que fait peser le terrorisme. Il a également appelé l'attention sur les difficultés rencontrées par certains États dans leur lutte contre le terrorisme. Il a invité le Comité contre le terrorisme à examiner les programmes d'assistance en la matière.

Le Conseil de sécurité a entendu le Président du Comité contre le terrorisme, Sir Jeremy Greenstock, qui a déclaré que la résolution 1373 (2001) visait à relever le niveau moyen d'action des gouvernements contre le terrorisme à travers le monde. Pendant les 90 premiers jours, le Comité avait offert aux États des directives concernant la soumission des rapports et avait publié un répertoire de points de contact afin de promouvoir la coopération internationale. Un groupe d'experts indépendants avait été choisi pour conseiller le Comité, qui, à la mi-janvier 2002, avait reçu les rapports de 123 États. En réponse à chaque rapport, le Comité écrivait, à titre confidentiel, au Gouvernement concerné.

Vingt-huit pays non membres du Conseil de sécurité ont également participé au débat. Neuf d'entre eux ont pris la parole au nom d'organisations régionales ou de groupes régionaux. Ils ont insisté sur l'importance de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'attention a été appelée sur la nécessité d'accorder une plus grande attention aux problèmes qui alimentent le terrorisme. Les liens qui existent entre le terrorisme, le crime organisé, le trafic des armes et des drogues, ainsi que le blanchiment d'argent ont été soulignés.

On s'est également penché sur la question de l'assistance technique et des services spécialisés offerts

aux États pour les aider à appliquer la résolution 1373 (2001).

### Situation en Afrique

Le Conseil a tenu le 29 janvier une séance publique (4460e séance) sur la situation en Afrique. Les débats ont été axés sur les problèmes indiqués dans le document de travail intitulé « Directives pour la séance publique sur la situation en Afrique », que le Représentant permanent de Maurice avait fait distribuer (voir S/2002/46). En raison du grand nombre d'orateurs inscrits sur la liste (43 au total), la séance a été suspendue à 19 h 30 le 29 janvier et reprise le lendemain après-midi. Elle était présidée par le Ministre mauricien des affaires étrangères et de la coopération régionale. Dix ministres et vice-ministres représentant à la fois des délégations auprès du Conseil de sécurité et des membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la séance.

La Vice-Secrétaire générale a ouvert la séance et a engagé les participants à se concentrer sur les questions relevant de la responsabilité du Conseil et pour lesquelles il a des possibilités d'action, et en particulier sur le raffermissement des liens entre l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales. Il importait de renforcer la collaboration avec les mécanismes politiques que certaines des organisations sous-régionales avaient créés, de manière à pouvoir formuler des approches intégrées pour la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

La Vice-Secrétaire générale a également invité les partenaires africains à renforcer leurs propres capacités logistiques, en particulier dans le domaine du maintien de la paix, et a souligné qu'il était essentiel que la communauté internationale fasse un effort plus soutenu et concerté afin de constituer, puis de maintenir, ces capacités régionales.

Le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy, a préconisé le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OUA. Le partenariat entre les deux organisations devrait permettre une meilleure coordination des initiatives de paix en Afrique. L'Afrique devait assumer ses responsabilités, en faisant face aux situations de crises qui prévalaient. Dans toutes les zones de conflit, la situation risquait encore d'empirer. À cet égard, le Conseil de sécurité restait un phare. L'Afrique, à

travers l'OUA aujourd'hui et l'Union africaine demain, ne manquerait pas de s'associer pleinement en tant que partenaire à la dynamique de paix, de justice et de développement.

Prenant la parole au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Président du Conseil économique et social a dit que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourraient agir ensemble et de façon plus efficace dans le cadre de leur mandat respectif pour trouver des solutions aux problèmes du continent. Le Conseil économique et social avait, à plusieurs reprises, porté son attention sur la question du développement en Afrique. Son président a rappelé à ce propos que, en juillet 2001, le Conseil économique et social avait adopté une Déclaration ministérielle dans laquelle il réitérait le soutien exprimé lors du Sommet du Millénaire pour la consolidation de la démocratie en Afrique et l'apport d'une assistance aux Africains dans leur recherche d'une paix durable, de la prospérité et du développement durable. De nombreuses délégations se sont félicitées de la participation du Président du Conseil économique et social.

La plupart des délégations ont demandé que s'instaurent une collaboration et une coopération plus étroites entre l'ONU et l'OUA et ont souligné qu'il fallait fournir un appui institutionnel, financier et matériel à l'OUA et aux organisations sous-régionales en Afrique en vue de soutenir le processus de paix sur le continent et d'instaurer la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall, a fait la récapitulation des deux jours de réunion (voir l'appendice II).

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2002/2) définissant un ensemble de mesures et de recommandations visant à prévenir les conflits et à instaurer les conditions politiques, sociales et économiques essentielles à la paix et au développement durable en Afrique. Le Conseil envisagerait également la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations faites à la séance publique sur la situation en Afrique et de renforcer la coordination avec le Conseil économique et social.

La séance était diffusée en direct sur le site Web de l'ONU, ce qui constituait une première pour le Conseil de sécurité.

## **Afrique**

En janvier, sous la présidence de Maurice, alors que la communauté internationale demeurait préoccupée par la situation en Afghanistan et au Moyen-Orient, ainsi que par les menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes, une attention particulière a été accordée à l'Afrique. La quasi-totalité des questions relatives à l'Afrique inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont été traitées, d'une manière ou d'une autre, au cours du mois. Neuf des 13 séances de consultations plénières ont été consacrées aux problèmes de l'Afrique (Guinée-Bissau, Érythrée-Éthiopie, Sierra Leone-MINUSIL, République centrafricaine, Burundi, Sahara occidental, République démocratique du Congo, Angola et Libéria).

### **Angola**

En application des paragraphes 4 et 5 de la résolution 1374 (2001), le Président du Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993) sur la situation en Angola l'Ambassadeur Richard Ryan, a informé le Conseil, lors des consultations, tenues le 16 janvier, que le Comité avait examiné les recommandations faites par l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA dans ses trois rapports et avait étudié le programme de travail de l'Instance pour son mandat actuel.

Le Président du Comité a également informé les membres du Conseil du statut de la liste des responsables de l'UNITA et des membres adultes de leur famille immédiate.

### **Burundi**

Lors des consultations plénières du 15 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, sur la situation au Burundi. Ce dernier les a mis au courant des faits politiques récents concernant la nouvelle Assemblée nationale de transition, des travaux du Comité de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha ainsi que de la situation militaire et des conditions de sécurité. Il a par

ailleurs fait le point sur la négociation du cessez-le-feu et la situation humanitaire au Burundi.

Dans la déclaration qu'il a faite le même jour à l'issue des consultations, le Président s'est félicité, au nom des membres du Conseil, de la mise en place d'institutions de transition, en particulier l'Assemblée nationale, au Burundi et a encouragé toutes les parties à mener cette opération jusqu'à son terme.

Les membres du Conseil ont lancé un appel énergique en faveur du cessez-le-feu et exhorté les groupes rebelles à mettre immédiatement fin aux hostilités pour engager des négociations, en réitérant que les attaques des groupes rebelles ne pourraient en aucune manière être justifiées. Ils ont encouragé tous les États, notamment ceux de la région, à continuer d'appuyer l'action de médiation menée par le Président du Gabon, M. Omar Bongo, et le Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, pour intégrer les groupes armés dans le processus de paix. Ils ont également souligné l'importance du dialogue entre le Burundi et ses voisins et se sont félicités à cet égard, de l'amélioration des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Burundi, et notamment des résultats de la récente visite du Ministre burundais des affaires étrangères à Kinshasa.

Les membres du Conseil ont vivement encouragé les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi à poursuivre leur coopération et ont rendu hommage à ce propos au Gouvernement sud-africain pour sa participation concrète au processus de paix au Burundi. Ils ont de nouveau demandé à la communauté des donateurs de renforcer les activités humanitaires et la coopération pour le développement avec le Burundi et d'honorer sans plus tarder les engagements pris lors de la table ronde sur le Burundi tenue à Genève en décembre 2001.

### **République centrafricaine**

Au cours des consultations plénières du 10 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont entendu le général Lamine Cissé exposer la situation en République centrafricaine et présenter par la même occasion le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2002/12). Ils ont examiné le rapport, qui portait sur le climat politique et social, la situation dans le domaine des droits de l'homme, les conditions de sécurité et la situation militaire et économique dans le pays.

Les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par les problèmes toujours plus nombreux qui sapient la situation politique et économique de la République centrafricaine. Notant avec satisfaction que les autorités du pays avaient pris des mesures concrètes, ils les ont encouragées à continuer de favoriser le dialogue et la réconciliation nationaux. Ils ont prié le Secrétaire général d'harmoniser, par l'intermédiaire de son représentant et en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, les diverses initiatives régionales visant à ramener le calme et la stabilité dans le pays.

Les membres du Conseil ont encouragé la communauté internationale à apporter à la République centrafricaine l'assistance voulue. Ils se sont dits préoccupés par la corrélation qui existait entre la crise persistante en République centrafricaine et la situation qui prédominait dans les États voisins en particulier, et dans la sous-région en général.

Les membres du Conseil ont unanimement reconnu le rôle constructif joué par le général Cissé et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Dans une déclaration faite à la presse le 10 janvier, le Président a exposé les conclusions auxquelles était parvenu le Conseil durant sa réunion.

### **République démocratique du Congo**

Lors des consultations du 16 janvier, les membres du Conseil ont entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, rendre compte de l'évolution politique en République démocratique du Congo. Ils ont été tenus au fait de la situation militaire sur le terrain, du stade atteint dans la phase III du déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo ainsi que de la situation humanitaire. Se félicitant du bon déroulement du processus de paix, ils ont engagé les parties à y consacrer encore plus d'efforts et leur ont rappelé qu'elles s'étaient engagées à favoriser le déploiement de la Mission, notamment dans l'est du pays, en application de la résolution 1376 (2001) du Conseil.

Les membres du Conseil ont demandé au Rwanda d'user de son influence sur le RCD-Goma pour la démilitarisation de Kisangani. Reconnaisant tous l'importance du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de

réinsertion, ils ont encouragé les parties à s'employer à désarmer et à rapatrier les combattants rassemblés à la base de Kamina.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les combats qui faisaient rage dans l'est du pays et ont exigé qu'il y soit mis fin. Ils ont de nouveau demandé le retrait complet des forces étrangères et l'arrêt de tout appui aux groupes armés, et ont exhorté tous les Congolais à s'engager dans le dialogue intercongolais avec une volonté politique réelle. Ils ont noté avec satisfaction les conclusions auxquelles était parvenue la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) à l'issue du sommet tenu à Blantyre le 14 janvier 2002, ainsi que la normalisation des relations entre le Burundi et la République démocratique du Congo. Ils ont par ailleurs engagé la communauté internationale à favoriser le processus de paix en accroissant son assistance à la République démocratique du Congo. Ils ont autorisé le Président du Conseil de sécurité à s'adresser en leur nom à la presse le 16 janvier.

Au cours d'une séance privée (4459e) tenue le 29 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, qui a proposé la mise en place d'une commission internationale spéciale chargée d'enquêter sur les groupes armés qui feraient l'objet du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Cet organe, formé de membres du Conseil de sécurité, de représentants de l'OUA et de la communauté internationale, aurait pour tâche de répertorier dans un délai de deux mois les groupes armés, de les localiser et de les dénombrer. Le Ministre a répondu aux questions posées par certains membres du Conseil.

### **Érythrée et Éthiopie**

Au cours des consultations plénières du 8 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le rapport du Secrétaire général (S/2001/1194) qui leur a été présenté pour examen portait sur la situation dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, la lutte antimines, l'évolution de la situation humanitaire, les droits de l'homme, le renforcement de la confiance entre les

deux parties et le déroulement des travaux de la Commission de tracé des frontières.

Les membres du Conseil ont appris que le calme régnait dans la zone de sécurité temporaire et que le processus de paix se déroulait bien, même si la liberté de circulation du personnel de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée continuait à être soumise à des restrictions. En résumant les débats, le Président du Conseil de sécurité a demandé à des experts de mettre la dernière touche à la déclaration qu'il devait faire et dont le projet était distribué en séance.

Dans une déclaration faite au nom des membres du Conseil lors de la 4450<sup>e</sup> séance tenue le 16 janvier (S/PRST/2002/1), le Président du Conseil de sécurité a confirmé l'intention du Conseil d'envoyer une mission dans les deux pays en février 2002. Au cours des consultations du 31 janvier, les membres du Conseil ont convenu du mandat de la Mission du Conseil de sécurité en Érythrée et en Éthiopie.

#### **Guinée-Bissau**

Lors des consultations plénières du 8 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall, sur la situation en Guinée-Bissau et les activités menées dans le pays par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Ils ont également examiné le dixième rapport du Secrétaire général (S/2001/1211) et se sont déclarés vivement préoccupés par l'exacerbation de la crise politique, l'instabilité sociale et les querelles intestines qui continuaient à opposer l'exécutif au législatif, au judiciaire et aux médias. Ils ont noté avec satisfaction que la sécurité s'était renforcée le long de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Dans une déclaration faite à la presse au nom des membres du Conseil à l'issue des consultations, le Président a encouragé le Président de la Guinée-Bissau, M. Kumba Yala, à poursuivre sa politique de réconciliation et de dialogue nationale en tenant compte des normes constitutionnelles établies. Il a également insisté sur la nécessité de favoriser la démobilisation des anciens combattants et leur insertion dans la vie civile.

Le Président a au nom du Conseil remercié les institutions issues des accords de Bretton Woods du

rôle constructif qu'elles jouaient. Il a rendu hommage aux dirigeants de la sous-région, au Groupe des Amis de la Guinée-Bissau et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest qui ont été encouragés à poursuivre leur participation active. Le soutien unanime des membres est allé à l'équipe du BANOGBIS pour les efforts inlassables qu'elle a déployés malgré de nombreuses difficultés en faveur de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

#### **Libéria**

Au cours des consultations tenues les 23 et 28 janvier, le Conseil de sécurité a discuté des paramètres de la résolution 1343 (2001), pour ce qui était des mesures à prendre dans les cas de violations des sanctions survenues avant l'adoption de la résolution.

Les membres du Conseil ont prié le Président du Comité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria de poursuivre des consultations sur la question.

#### **Sierra Leone**

Lors des consultations plénières du 9 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, qui a présenté le douzième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) (S/2001/1195).

Le Représentant spécial a également parlé des derniers faits survenus depuis la publication du rapport et informé le Conseil que 46 773 anciens combattants avaient été désarmés jusque-là, ce qui représentait un nombre beaucoup plus important que l'objectif initialement fixé de 25 000. Il a souligné que les préparatifs des élections prévues pour le 14 mai 2002 suivaient leur cours et qu'il incombait au Gouvernement sierra-léonais et à la Commission électorale nationale de veiller au bon déroulement des élections. Il a également appris au Conseil que les sept membres de la Commission de la vérité et de la réconciliation avaient été sélectionnés. Il a par ailleurs déclaré que des dispositions pour l'instauration du Tribunal spécial étaient en cours d'adoption et demandé de nouveau à la communauté internationale et aux donateurs bilatéraux de ne pas suspendre leur assistance à la Sierra Leone.

Les membres du Conseil se sont félicités du climat de stabilité politique, du rétablissement de la paix et du désarmement des anciens combattants. Ils ont souligné qu'il fallait réinsérer de tous les anciens combattants dans la vie civile pour éviter qu'ils ne deviennent plus tard une menace.

Dans une déclaration faite à la presse au nom des membres du Conseil à l'issue des consultations, le Président a vivement déploré la mort des six Casques bleus zambiens survenue le 5 janvier et présenté les condoléances du Conseil au Gouvernement et à la population zambiens.

Les membres du Conseil ont également noté que les élections qui devaient avoir lieu en Sierra Leone en mai 2002 étaient un tournant important pour le processus de paix dans ce pays et réitéré que l'organisation en revenait au Gouvernement et à la Commission électorale nationale. La MINUSIL, qui assurait la sécurité, la logistique, le suivi de l'information et la coordination, a été louée pour ses travaux. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la stabilité régionale et encouragé les États de l'Union du fleuve Mano à nouer des contacts de haut niveau entre eux afin d'améliorer les relations entre les pays de la région. Ils ont confirmé leur intention d'adopter une résolution qui préciserait le rôle de la MINUSIL durant les élections.

À sa 4451<sup>e</sup> séance tenue le 16 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1389 (2002) sur la MINUSIL et les élections générales qui devaient se tenir en Sierra Leone le 14 mai 2002.

### **Sahara occidental**

Le 4 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont examiné la situation au Sahara occidental au titre des « Autres questions » de l'ordre du jour, et à la fin de la séance, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il indiquait que :

Les membres du Conseil se félicitaient de la décision prise pour la nouvelle année par le Front POLISARIO de libérer 115 prisonniers de guerre marocains, et saluaient à cet égard les efforts du Comité international de la Croix-Rouge, du Président en exercice du Conseil de l'Union européenne et d'autres, ainsi que de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. William Eagleton, et de son successeur, M. William Lacy Swing.

Les membres du Conseil soulignaient que cette question devait être résolue sur une base strictement humanitaire conformément à la position que le Secrétaire général avait exposée dans ses rapports au Conseil. Ils prenaient aussi note de l'engagement du Gouvernement marocain de s'attaquer au problème du sort des personnes portées disparues lors du conflit du Sahara occidental et se félicitaient de la décision prise récemment par le Maroc de libérer un certain nombre de détenus sahraouis.

Les membres du Conseil rappelaient les dispositions pertinentes de la résolution 1359 (2001), priaient instamment les parties de résoudre le problème du sort des personnes portées disparues et pensaient qu'il était temps pour les deux parties d'exécuter les obligations que le droit international humanitaire leur prescrivait et de libérer sans plus de retard tous ceux qui étaient détenus depuis le début du conflit.

Le 15 janvier, les membres du Conseil ont examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2002/41). Ils ont également entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, concernant la situation sur le terrain.

Dans son rapport intérimaire, le Secrétaire général donnait un aperçu du manque de progrès politique dans le règlement du différend concernant le Sahara occidental. Il invitait le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie à continuer de coopérer avec son Envoyé personnel, M. James Baker III, afin de parvenir à un règlement durable et convenu du conflit au sujet du Sahara occidental.

Le Sous-Secrétaire général a notamment rendu compte du passage sans heurt de la caravane du rallye Paris-Dakar et s'est félicité de la décision du Front POLISARIO de libérer 115 prisonniers de guerre marocains.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Durant les consultations tenues le 11 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation en Afghanistan, qui a notamment fait des observations à propos du rapport du Secrétaire général sur les

répercussions humanitaires des mesures imposées par le Conseil de sécurité en vertu de ses résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) sur le territoire afghan se trouvant sous le contrôle des Taliban (S/2001/1215). Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint informait le Conseil que l'Autorité intérimaire avait travaillé en étroite collaboration avec toutes les parties pour la formation d'une commission spéciale indépendante chargée de convoquer la Loya Jirga d'urgence.

Le Président du Comité créé en application de la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan, l'Ambassadeur Valdivieso, Représentant permanent de la Colombie, a informé les membres du Conseil de sécurité des résultats de la réunion que le Comité avait tenue le 10 janvier.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Jeremy Greenstock, a expliqué au Conseil le fonctionnement de la Force internationale d'assistance à la sécurité et de l'Accord militaire technique signé le 4 janvier par le commandant de la Force internationale et l'Administration intérimaire de l'Afghanistan.

Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux efforts méritoires faits par l'Ambassadeur Brahimi pour mettre en place l'infrastructure nécessaire à la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn et ont pris note des progrès accomplis dans la constitution de la Commission spéciale indépendante chargée de convoquer la Loya Jirga et de la Commission de la fonction publique afghane. Ils ont appelé tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux à poursuivre leur aide humanitaire, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité a également décidé, durant ses consultations plénières, de retirer la Banque centrale d'Afghanistan (Da Afghanistan Bank) de la liste récapitulative tenue par le Comité créé en application de la résolution 1267 (1999). Une note du Président du Conseil de sécurité (S/2002/74) a été publiée à ce sujet.

Lors des consultations officieuses tenues le 23 janvier, la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Mme Carolyn McAskie, a fait un exposé sur la situation en Afghanistan. Elle a donné un aperçu des événements encourageants qui s'étaient produits après la constitution de l'Autorité intérimaire. Les membres du Conseil ont également été informés des résultats de

la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier 2002.

À ses 4449e et 4452e séances, les 15 et 16 janvier, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1388 (2002) dans laquelle il levait les sanctions imposées contre la compagnie Ariana Afghan Airlines et 1390 (2002) dans laquelle il maintenait les sanctions à l'encontre d'Oussama ben Laden, de l'organisation Al-Qaida et des Taliban.

Le 30 janvier, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur la situation en Afghanistan, présidée par le Ministre mauricien des affaires étrangères et de la coopération régionale. Le Conseil a entendu un exposé du Président de l'Administration intérimaire de l'Afghanistan, M. Hamid Karzai.

M. Karzai a décrit les difficultés auxquelles le nouvel Afghanistan devait faire face et a rappelé l'importance du soutien continu du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour le processus de réconciliation, de reconstruction et de redressement du pays ravagé par la guerre et la sécheresse. Il a déclaré au Conseil que le nouvel Afghanistan aurait besoin d'une force multinationale élargie pour lui permettre de rétablir la paix et la sécurité dans d'autres villes en dehors de Kaboul. Il a demandé au Conseil d'examiner la possibilité d'élargir la présence des forces multinationales à Kaboul sous le commandement du Royaume-Uni. Il a informé les membres du Conseil que des mesures avaient été prises pour organiser la Loya Jirga qui ouvrirait la voie à l'instauration d'un gouvernement démocratique en Afghanistan.

Se félicitant des résultats de la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan tenue à Tokyo en janvier 2002, il a invité les États et les organisations donateurs à respecter leurs engagements dès que possible. Il a affirmé qu'il veillerait à ce que chaque dollar soit dépensé par l'Autorité intérimaire dans la transparence et à ce que chaque dépense puisse être justifiée.

M. Karzai a rendu hommage à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité en particulier pour le rôle décisif qu'ils avaient joué dans la conclusion de l'Accord de Bonn, qui avait conduit à un transfert pacifique du pouvoir en Afghanistan le 22 décembre 2001.

Dans une déclaration faite au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, le Président a assuré le nouveau responsable afghan et le peuple afghan de l'appui sans réserve du Conseil dans leur quête de la paix, de la justice et de la stabilité en Afghanistan.

### **Timor oriental**

Lors de la 4462e séance publique, tenue le 30 janvier sur la situation au Timor oriental, les membres du Conseil ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2002/80 et Corr.1) qui estimait qu'il fallait :

a) Proroger le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) jusqu'au 20 mai 2002;

b) Mettre en place pour succéder à l'ATNUTO une mission qui apporterait l'assistance indispensable à la stabilité du Timor oriental et à la viabilité de son administration publique naissante après l'indépendance. La durée du mandat de cette mission ne devrait pas dépasser deux ans à compter de la date de l'indépendance.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien unanime aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général et au personnel de l'ATNUTO au vu de l'évolution encourageante de la situation au Timor oriental. Ils ont reconnu que l'aide collective et individuelle de la communauté internationale avait joué un rôle décisif dans l'avancée du Timor oriental sur la voie de l'indépendance.

Le 31 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1392 (2002), par laquelle il prorogeait le mandat de l'ATNUTO jusqu'au 20 mai 2002.

Le 23 janvier, le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi.

Le Sous-Secrétaire général a souligné les contributions et le soutien inestimables apportés par les États Membres à l'ATNUTO dans la réalisation de son mandat au Timor oriental. Il a informé le Conseil que les élections présidentielles avaient été fixées au 14 avril 2002.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays participants.

Les débats ont porté sur les points suivants :

a) Soutien général à la recommandation du Secrétaire général visant à renouveler le mandat de l'ATNUTO jusqu'au 20 mai 2002;

b) Constatation de la nécessité de mettre en place une mission de succession à l'ATNUTO dont le mandat et la durée seraient clairement définis;

c) Approbation de la réduction des effectifs de l'ATNUTO et de l'accélération du processus d'indépendance au Timor oriental;

d) Nécessité de mettre en place une stratégie de sortie qui garantisse un succès complet de la mission de l'ATNUTO au Timor oriental.

### **Moyen-Orient**

#### **La situation au Moyen-Orient (y compris la question de Palestine)**

Le 30 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont entendu durant les consultations un exposé sur la situation au Moyen-Orient présenté par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Terje Roed-Larsen. Cette réunion d'information était la première qu'ait eue le Conseil après la décision qu'il avait prises au début du mois de tenir des réunions d'information périodiques sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Le Coordonnateur spécial a déclaré que la situation sur le terrain était extrêmement dangereuse et indiqué que l'occupation, la violence et la détresse économique étaient les trois causes principales de la dégradation de la situation. Entre le début de la crise en septembre 2000 et le 25 janvier 2002, 904 Palestiniens avaient été tués et plus de 17 000 avaient été blessés; au cours de la même période, 259 Israéliens avaient trouvé la mort et plus de 2 400 avaient été blessés.

Le Coordonnateur spécial a déclaré en outre que bon nombre de ces décès étaient imputables au fait que les deux parties étaient incapables de respecter l'obligation que leur faisait le droit international de

protéger les droits fondamentaux des civils, y compris le droit à la sécurité.

Le 30 janvier, dans une déclaration qu'il a faite à la presse au nom des membres du Conseil, le Président s'est déclaré préoccupé par les niveaux de violence sans précédent et a déploré les pertes en vies humaines et la souffrance des populations civiles tant du côté israélien que du côté palestinien. Il a également souligné qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire, que la violence ne ferait qu'engendrer davantage de violence et que la seule façon de progresser était de reprendre le dialogue et la négociation. Il a pleinement soutenu les efforts déployés par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial, afin d'aider les parties à aller de l'avant. Il s'est également félicité de la participation continue de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Norvège, de la Chine et d'autres pays parties au processus de paix et l'a encouragée.

### **Liban**

Le 21 janvier, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé le Conseil de sécurité réuni en séance privée avec les pays fournisseurs de contingents de la situation au Sud-Liban, en s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2002/55). Le Sous-Secrétaire général a notamment déclaré que la situation restait généralement stable dans la plus grande partie de la zone d'opérations de la FINUL, à l'exception de tensions persistantes dans la zone des fermes de Chebaa. Il a également indiqué que des avions israéliens violaient la Ligne bleue presque tous les jours. Il a en outre appuyé la reconfiguration échelonnée de la Force, dont les effectifs se rapprocheraient de 2 000 hommes tous grades confondus.

Lors de consultations officieuses tenues le 28 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2002/55). Les membres du Conseil se sont félicités du fait que la situation restait généralement stable dans la zone d'opérations de la FINUL, ont invité toutes les parties à cesser de violer la Ligne bleue et déploré les tensions persistantes dans la zone des fermes de Chebaa. Ils ont encouragé le Gouvernement libanais à poursuivre son action visant à

rétablir son autorité à l'intérieur de ses frontières reconnues internationalement. Ils ont pris note de la communication au Gouvernement libanais et à la FINUL de cartes et d'informations relatives à l'emplacement de mines et exprimé leur soutien aux opérations de déminage. Ils ont également approuvé la reconfiguration échelonnée de la Force et la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de six mois jusqu'au 31 juillet 2002, ainsi que l'avait recommandé le Secrétaire général dans son rapport.

À sa 4458<sup>e</sup> séance tenue le 28 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1391 (2002) dans laquelle, notamment, il prorogeait le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2002.

## **Europe**

### **Abkhazie (Géorgie)**

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations le 25 janvier pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2002/88). Au début de la séance, le Président a rendu compte de la réunion tenue le 24 janvier avec les pays fournisseurs de contingents. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Dieter Boden, a ensuite informé les membres du Conseil de la récente évolution de la situation dans la région. Il a par ailleurs fait savoir que le document intitulé « Les principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » avait été établi sous sa forme définitive avec la contribution et le plein appui du Groupe des Amis du Secrétaire général. Il a toutefois précisé qu'une des parties avait refusé d'accepter ledit document.

Le fait qu'un protocole relatif à la situation dans la vallée de Kodori ait été signé par les deux parties le 17 janvier 2002 a été considéré comme un important progrès. Aux termes de ce protocole, la Géorgie retirerait ses troupes de la vallée de la Kodori tandis que la partie abkhaze s'engagerait à ne pas déployer de forces dans cette région. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) reprendrait ses patrouilles à partir du 1<sup>er</sup> février 2002. Les membres du Conseil ont invité l'une et l'autre parties à respecter les engagements pris aux termes de ce protocole.

Les autorités géorgiennes ayant accepté le 31 janvier 2002 la prorogation du mandat de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États

indépendants (CEI) jusqu'à la fin du mois de juin 2002, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1393 (2002) dans laquelle il a entre autres décidé de proroger le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 31 juillet 2002.

#### **Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)**

Lors d'une séance publique (4454e) tenue le 21 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de l'évolution de la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) depuis les élections du 17 novembre 2001. Le Conseil a appris que les membres nouvellement élus de l'Assemblée du Kosovo étaient dans l'impasse quant au choix du Président du Kosovo et de la formation d'un gouvernement de coalition. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est restée en fonctions dans l'attente du transfert des pouvoirs aux institutions provisoires d'une auto-administration. Après ce transfert de pouvoirs, la structure de la MINUK évoluera et la Mission se limitera à un rôle purement consultatif. Le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général restera celui défini dans les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Pour ce qui est de la sécurité des communautés minoritaires dans la province, il a souligné que la MINUK continuait de s'efforcer d'instaurer un climat propice. Il a par ailleurs informé le Conseil qu'à la suite de l'assassinat d'un membre de l'Assemblée, représentant le LDK, commis le 17 janvier, la MINUK avait renforcé la protection policière des représentants des communautés minoritaires à l'Assemblée.

Les membres du Conseil de sécurité ont été informés que M. Michael Steiner (Allemagne) avait été nommé Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, pour remplacer M. Hans Haekkerup qui avait démissionné en décembre 2001.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'excellent travail accompli par M. Haekkerup au cours de son mandat de Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK et ont par ailleurs exprimé leur appui à son successeur dans l'accomplissement du mandat de la Mission des Nations Unies au Kosovo. Les membres du Conseil ont unanimement invité les membres nouvellement élus de l'Assemblée du Kosovo à favoriser la réconciliation, en

s'efforçant notamment de sortir de l'impasse quant au choix d'un président.

Les membres du Conseil ont condamné le récent assassinat du membre de l'Assemblée et ont exigé que les coupables soient traduits en justice. Ils ont prié la MINUK et la KFOR de redoubler d'efforts pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme dans la province et ont en outre instamment prié les dirigeants politiques au Kosovo d'user de leur influence sur leurs partisans pour contrecarrer l'extrémisme ethnique. Ils ont par ailleurs noté avec satisfaction que la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie avaient signé le 5 novembre 2001 le document commun qui restait une solide base de coopération.

#### **Prevlaka (Croatie)**

Les membres du Conseil de sécurité ont tenu le 14 janvier des consultations pour examiner le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) (S/2002/1) au cours desquelles ils ont entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix sur la situation. Le Président les a informés de la réunion tenue le 10 janvier avec les pays fournisseurs de contingents.

Le représentant du Secrétariat a indiqué qu'en général la situation sur le terrain à Prevlaka restait calme, encore que l'une et l'autre parties continuaient de violer le régime de sécurité concerté. Il a en outre informé le Conseil que la MONUP assurait toujours la surveillance de la zone démilitarisée et des zones de la péninsule de Prevlaka contrôlées par l'ONU.

Les membres du Conseil se sont félicités des dispositions prises par les deux parties pour créer une commission inter-États chargée d'examiner les questions en suspens relatives à la frontière commune et à la démilitarisation. Les membres du Conseil ont par ailleurs exprimé leur appui au processus en cours de pourparlers bilatéraux et ont prié les deux parties d'informer régulièrement le Conseil des progrès accomplis dans le règlement du différend.

À sa 4448e séance, le 15 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1387 (2002), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MONUP pour une nouvelle période de six mois, prenant fin le 15 juillet 2002.

## Questions diverses

### Élections des bureaux des comités des sanctions

Le Président a informé le Conseil qu'un consensus s'était dégagé au sujet de la nomination des présidents et des vice-présidents des comités des sanctions à l'issue de consultations tenues à ce sujet le 4 janvier. Les bureaux ci-après des comités des sanctions ont été élus pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2002 :

a) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït : Président : M. Ole Peter Kolby (Norvège); Vice-Présidents : Bulgarie et Maurice;

b) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne : Président : M. François Lonsény Fall (Guinée); Vice-Présidents : Bulgarie et Irlande;

c) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie : Président : M. Stefan Tafrov (Bulgarie); Vice-Présidents : Mexique et Norvège;

d) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola : Président : M. Richard Ryan (Irlande); Vice-Présidents : Cameroun et Colombie;

e) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda : Président : M. Mikhail Wehbe (République arabe syrienne); Vice-Présidents : Guinée et Irlande;

f) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone : Président : M. Jorge Navarrete (Mexique); Vice-Présidents : Cameroun et Singapour;

g) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan : Président : M. Alfonso Valdivieso (Colombie); Vice-Présidents : Guinée et Singapour;

h) Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria : Président : M. Kishore Mahbubani (Singapour); Vice-Présidents : Maurice et République arabe syrienne.

### Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé des opérations de maintien de la paix

Le Conseil de sécurité a tenu le 14 janvier une séance privée (4447e séance) afin d'examiner le troisième rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé des opérations de maintien de la paix (S/2001/1335).

L'ancien Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Curtis Ward de la Jamaïque, a présenté le rapport en donnant un aperçu de l'évaluation semestrielle de la mise oeuvre de la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité.

Le troisième rapport du Groupe de travail comprenait un projet de note du Président du Conseil dans lequel il était proposé d'utiliser le Groupe de travail comme mécanisme supplémentaire de renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents. L'Ambassadeur Curtis Ward a proposé certains amendements au projet de note du Président.

Les membres du Conseil ont fait des observations et posé des questions sur l'exposé de l'Ambassadeur Ward auxquelles celui-ci a répondu.

Les membres du Conseil ont approuvé la note modifiée du Président du Conseil de sécurité (S/2002/56).

Au cours de consultations tenues le 4 janvier, le Conseil de sécurité est convenu de nommer l'Ambassadeur Wegger Christian Strømmen, Représentant permanent adjoint de la Norvège, Président du Groupe de travail chargé des opérations de maintien de la paix.

### Groupe de travail sur les questions générales relatives aux sanctions

Au cours de consultations plénières tenues le 14 janvier, les membres du Conseil de sécurité sont convenus de nommer l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, Représentant permanent du Cameroun, Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions.

**Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé de la documentation et d'autres questions de procédure**

Durant sa présidence, Maurice s'est tout particulièrement penchée sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Au total, neuf heures de consultations et de débats tant au niveau des ambassadeurs que des experts ont été consacrées à l'étude de la présentation et du contenu du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Outre les discussions qu'on eues les ambassadeurs durant les consultations, deux réunions officieuses et une réunion officielle du Groupe de travail chargé de la documentation et d'autres questions de procédure se sont tenues pour examiner le projet de note du Président établi par la délégation singapourienne concernant l'étude de la présentation et du contenu du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil ont également examiné la question de la forme de la séance de récapitulation à la fin de chaque présidence. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à une réunion interactive avec des pays non membres du Conseil. Le 28 janvier, les membres du Conseil ont eu un échange de vues au sujet d'un document interne sur la séance de récapitulation distribué par la présidence. Ils sont convenus de poursuivre plus avant l'examen de la question.

**Groupe de travail officieux concernant les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda**

Le Groupe de travail s'est réuni le 25 janvier afin d'examiner les trois options proposées par le Conseiller juridique, M. Hans Corell, sur la question de la nationalité des juges des tribunaux internationaux.

Il est convenu d'opter pour la troisième, à savoir celle de l'amendement des statuts des deux tribunaux.

**Madagascar**

Au cours des consultations plénières tenues le 28 janvier, la délégation mauricienne a demandé que le Secrétariat organise une réunion d'information sur la situation à Madagascar à la suite des résultats non concluants des élections présidentielles. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall, a informé les membres du Conseil de la situation. Le Président du Conseil de sécurité, au nom de ses

membres, a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a notamment invité les deux parties à s'abstenir d'avoir recours à la violence, à rester calmes et à respecter toutes les conditions constitutionnelles, électorales et juridiques, et a demandé que des élections libres, équitables et transparentes soient organisées en présence d'observateurs internationaux.

**Séance de récapitulation**

La présidence de Maurice s'est terminée par une séance publique de récapitulation le 31 janvier 2002.

## Appendice I

### **Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en janvier 2002**

#### **Sahara occidental (4 janvier)**

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné la situation au Sahara occidental au cours de consultations tenues le 4 janvier. Ils se sont félicités de la décision prise le Jour de l'An par le Front POLISARIO de libérer 115 prisonniers de guerre marocains, dont la plupart étaient détenus depuis des dizaines d'années.

À cet égard, les membres du Conseil soutiennent les efforts du Comité international de la Croix-Rouge, du Président actuel du Conseil de l'Union européenne et de bien d'autres, comme l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, William Eagleton, et son successeur William Lacy Swing. Les membres du Conseil soulignent que cette question doit être réglée du point de vue strictement humanitaire conformément à la position que le Secrétaire général a énoncée dans les rapports présentés au Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont également pris note de l'engagement pris par le Gouvernement marocain de régler le problème du sort des personnes portées disparues dans le conflit du Sahara occidental et se sont félicités de la récente décision marocaine de libérer plusieurs détenus sahraouis.

Les membres du Conseil ont rappelé les dispositions pertinentes de la résolution 1359 (2001) et ont invité les parties à résoudre le problème du sort des personnes portées disparues. Les membres du Conseil ont abordé cette question à plusieurs reprises par le passé. Ils estiment qu'il est temps que les deux parties honorent l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de libérer sans nouveau retard toutes les personnes qu'elles détiennent depuis le début du conflit.

#### **Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (4 janvier)**

Le Conseil a pris acte du rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la protection contre le terrorisme nucléaire.

Les membres du Conseil ont encouragé l'AIEA à poursuivre ses travaux dans le domaine de la protection contre le terrorisme nucléaire.

#### **Membres sortants du Conseil de sécurité (4 janvier)**

Le Conseil s'est réuni ce matin et les membres se sont déclarés satisfaits de la contribution importante des membres sortants, à savoir le Bangladesh, la Jamaïque, le Mali, la Tunisie et l'Ukraine, aux travaux du Conseil de sécurité pendant leur mandat en 2000/2001.

Les membres du Conseil ont également fait l'éloge de la façon dont l'Ambassadeur Moctar Ouane du Mali avait assuré la présidence du Conseil au cours du mois de décembre 2001.

### **Guinée-Bissau (8 janvier)**

Le Conseil de sécurité a examiné le dixième rapport du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Les membres du Conseil ont entendu un exposé détaillé fait par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Ibrahima Fall.

Les membres du Conseil ont encouragé le Président de la Guinée-Bissau, Kumba Yala, dans sa quête de la réconciliation nationale et d'un dialogue tenant compte des normes constitutionnelles établies.

Les membres du Conseil ont également encouragé le Président actuel de la CEDEAO et les responsables de la sous-région, ainsi que le Groupe des amis de la Guinée-Bissau, à continuer de jouer un rôle actif et de redoubler leurs initiatives de bons offices en vue d'une assistance économique et financière.

Les membres du Conseil se sont déclarés favorables à la démobilisation des anciens combattants et à leur réinsertion dans la vie civile.

Les membres du Conseil ont exprimé leur gratitude aux institutions de Bretton Woods pour la souplesse et la compréhension dont elles ont fait preuve et ont invité le Gouvernement de Guinée-Bissau à poursuivre une collaboration fructueuse avec ces institutions.

Les membres du Conseil se sont félicités de la proposition de table ronde, qui devrait être organisée dès que la situation politique le permettra, et ont appelé les pays donateurs à y contribuer généreusement le moment venu.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien continu à l'équipe du BANUGBIS qui s'efforce inlassablement de maintenir le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau sur les rails, malgré les nombreux problèmes qui se posent

### **Mission des Nations Unies en Sierra Leone (9 janvier)**

Les membres du Conseil ont examiné le douzième rapport du Secrétaire général sur la MINUSIL (S/2001/1195). Ils ont déploré le décès de six Casques bleus zambiens le 5 janvier et ont adressé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple zambiens.

Les membres du Conseil ont reconnu que les élections prévues en Sierra Leone en mai étaient une étape importante dans le processus de paix de ce pays. Bien que les élections soient au premier chef la responsabilité du Gouvernement sierra-léonais et de la Commission électorale nationale, les membres du Conseil ont estimé que la MINUSIL avait un rôle d'appui important à jouer. Ils se sont félicités des recommandations du Secrétaire général sur le rôle de la MINUSIL dans les élections, à savoir de fournir un appui en ce qui concerne la sécurité, la logistique, la surveillance, l'information et la coordination des observateurs électoraux.

Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance de la stabilité régionale et ont encouragé les contacts de haut niveau entre États de l'Union du fleuve Mano afin d'améliorer les relations entre les pays de la région.

Les membres du Conseil ont également souligné l'importance de ressources appropriées pour la réinsertion des anciens combattants.

Les membres du Conseil ont confirmé leur intention d'adopter dès que possible une résolution précisant le rôle de la MINUSIL dans les élections.

#### **République démocratique du Congo (9 janvier)**

Les membres du Conseil de sécurité ont pris note de la prochaine réunion extraordinaire au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), prévue le 14 janvier 2002 à Blantyre, qui sera l'occasion d'examiner les conflits dans la région.

Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux chefs d'État et de gouvernement de la SADC pour les efforts résolus qu'ils déploient en vue de trouver une solution au conflit en République démocratique du Congo.

#### **République centrafricaine (10 janvier)**

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés très préoccupés par la multiplication des problèmes touchant la situation politique et économique en République centrafricaine.

Les membres du Conseil se sont félicités des mesures positives prises par les autorités centrafricaines et les ont engagées à faciliter le dialogue et la réconciliation au niveau national.

Les membres du Conseil ont demandé au Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant, et en coopération avec l'OUA, d'harmoniser les diverses initiatives prises au niveau régional pour restaurer le calme et la stabilité en République centrafricaine.

Les membres du Conseil ont encouragé la communauté internationale et les partenaires de développement de la République centrafricaine à continuer de fournir une assistance à ce pays.

Les membres du Conseil restent très préoccupés par l'interdépendance entre la crise qui se poursuit en République centrafricaine et la situation dans les États voisins en particulier et dans la sous-région en général.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au général Lamine Cissé et au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

#### **Afghanistan (11 janvier)**

Les membres du Conseil ont écouté un exposé fait par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, sur la situation en Afghanistan.

Les membres du Conseil se sont félicités des changements positifs survenus en Afghanistan à la suite de l'effondrement du régime taliban. Ils ont réitéré leur appui à l'Autorité intérimaire afghane dans ses efforts pour ramener la paix, la stabilité et la normalité dans le pays et à faire avancer le processus politique conformément à l'Accord de Bonn.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que les Nations Unies devaient continuer à jouer un rôle central à l'appui de l'Autorité intérimaire et du peuple afghan dans leurs efforts et ont exprimé à cet égard leur plein appui au Représentant

spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, dans l'accomplissement de son mandat.

Les membres du Conseil ont également examiné le rapport du Secrétaire général sur les incidences humanitaires des mesures imposées par les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité. Ils ont estimé que les mesures imposées aux Taliban n'avaient que des effets négatifs limités sur la situation humanitaire. Les membres ont également noté que compte tenu des derniers événements politiques, certaines mesures imposées par ces résolutions semblaient avoir perdu leur pertinence et devaient être réajustées en fonction des nouvelles réalités.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé fait par le Président du Comité créé en application de la résolution 1267 (1999), l'Ambassadeur Alfonso Valdívieso de Colombie, au sujet de la réunion du Comité tenue le 10 janvier. Les membres du Conseil ont accepté d'exclure la Banque centrale d'Afghanistan de la liste d'entités soumises aux mesures exposées au paragraphe 4 alinéa b) de la résolution 1267 (1999).

Les membres du Conseil ont entendu un exposé fait par le Représentant permanent du Royaume-Uni sur le déploiement initial de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), y compris la signature de l'Accord technique militaire conclu entre l'Autorité intérimaire afghane et la Force. Ils ont pris acte de cet accord et ont rappelé que le Conseil avait demandé aux responsables de la Force de présenter, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des rapports périodiques sur les progrès accomplis dans l'exécution du mandat.

Les membres du Conseil demeurent profondément préoccupés par la situation humanitaire grave en Afghanistan. Ils font appel à tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en coordination avec les institutions spécialisées des Nations Unies et le Représentant spécial du Secrétaire général, en coopération avec l'Autorité intérimaire, à continuer de fournir une assistance humanitaire et de contribuer à la remise en état, au relèvement et à la reconstruction de l'Afghanistan. À cet égard, les membres du Conseil attendent avec intérêt la Conférence sur la reconstruction prévue à Tokyo les 21 et 22 janvier.

Les membres ont appelé la communauté internationale à fournir une assistance immédiate à l'Autorité intérimaire en versant rapidement des contributions au Fonds de l'Autorité intérimaire afghane.

Les membres du Conseil ont également demandé à tous les Afghans de faciliter l'accès sans entrave des organisations humanitaires aux personnes dans le besoin et de garantir la sûreté et la sécurité des agents humanitaires.

#### **Burundi (15 janvier)**

Les membres du Conseil se sont félicités de la création des institutions de transition au Burundi, en particulier de l'Assemblée nationale, et ont encouragé toutes les parties à achever ce processus. Les membres du Conseil ont fermement demandé un cessez-le-feu. Ils ont souligné que le cessez-le-feu était une priorité absolue. Ils ont invité instamment les groupes rebelles à cesser immédiatement les hostilités et à participer à des négociations. Ils ont répété qu'il ne pouvait y avoir aucune justification aux attaques des groupes rebelles.

Les membres du Conseil ont encouragé tous les États, en particulier ceux de la région, à continuer d'appuyer les efforts de facilitation conduits par le Président du Gabon, Omar Bongo, et par le Vice-Président d'Afrique du Sud, Jacob Zuma, pour faire participer les groupes armés au processus de paix.

Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance du dialogue entre le Burundi et ses voisins et se sont félicités à cet égard de l'amélioration des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Burundi, en particulier suite à la récente visite à Kinshasa du Ministre burundais des affaires étrangères. Les membres du Conseil ont vivement encouragé les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi à poursuivre leur coopération en ce sens.

Les membres du Conseil ont félicité le groupe de protection sud-africain pour la contribution positive qu'il apporte au processus de paix au Burundi.

Les membres du Conseil ont renouvelé l'appel lancé à la communauté des donateurs d'accroître les activités humanitaires et la coopération pour le développement avec le Burundi et d'honorer dès que possible les engagements pris lors de la dernière table ronde sur le Burundi tenue à Genève en décembre 2001.

#### **République démocratique du Congo (16 janvier)**

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans le processus de paix et ont engagé les parties à redoubler d'efforts pour le faire avancer.

Les membres du Conseil ont rappelé à toutes les parties l'obligation qui leur incombe de faciliter le déploiement de la MONUC, en particulier dans l'est du pays, conformément à la résolution 1376 (2001) du Conseil. Ils ont demandé au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) et au Rwanda de coopérer étroitement avec la MONUC à cet égard. Ils ont pris note de l'engagement pris par le RCD de faciliter le déploiement de la MONUC à Kindu et l'ont incité à honorer cet engagement sans délai. Ils se sont déclarés préoccupés par la création de la force conjointe RCD/Mouvement de libération congolais qui doit être déployée à Kindu.

Les membres du Conseil ont prié le Rwanda de jouer de son influence auprès du RCD-Goma en faveur de la démilitarisation de Kisangani, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont également demandé à toutes les parties au processus de paix de permettre la réouverture complète du fleuve au trafic afin de rétablir les liaisons commerciales entre les différentes régions du pays.

Les membres du Conseil ont rappelé l'importance du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des groupes armés et incité les parties à faire avancer le processus de désarmement et de rapatriement des combattants regroupés sur la base de Kamina.

Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude concernant les combats dans l'est du pays, notamment ceux entre groupes rebelles, dont la population civile est la première victime. Ils ont exigé que ces combats prennent fin et que le droit humanitaire soit respecté.

Les membres du Conseil ont réitéré leur appel en faveur du retrait complet des forces étrangères et de la cessation de tout appui aux groupes armés, et prié

instamment tous les Congolais de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour concrétiser leur engagement en faveur du dialogue intercongolais.

Les membres du Conseil se sont félicités des améliorations récentes apportées aux relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Burundi. Ils ont encouragé ces pays à continuer dans cette voie et ont invité toutes les parties au conflit à intensifier à leur tour leurs contacts bilatéraux. À cet égard, ils se sont réjouis des résultats du Sommet que la SADC a tenu récemment à Blantyre et où elle a confirmé son engagement en faveur de la paix dans la région.

Les membres du Conseil ont engagé la communauté internationale des donateurs à accroître l'aide qu'elle fournit à la République démocratique du Congo à l'appui du processus de paix, afin que ce dernier apporte des changements concrets dans la vie de la population congolaise dont la situation demeure précaire.

#### **Madagascar (28 janvier)**

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés préoccupés par la situation conflictuelle régnant à Madagascar qui risque de compromettre la paix et la sécurité tant dans ce pays que dans l'ensemble de la région.

Le Conseil a pris note des résultats des élections proclamés par la Haute Cour constitutionnelle de Madagascar et de la décision qui en a résulté de convoquer un deuxième tour de scrutin entre le Président Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana, maire d'Antananarivo.

Le Conseil a prié les deux candidats de respecter toutes les règles constitutionnelles, électorales et juridiques en vigueur et a demandé que les élections se tiennent de manière libre, régulière et transparente en présence d'observateurs internationaux. Le Conseil a demandé que les partisans des deux candidats s'abstiennent de recourir à la violence. Le Conseil a lancé un appel au peuple malgache pour qu'il garde le calme et s'incline devant les résultats du prochain tour des élections.

#### **Moyen-Orient (30 janvier)**

Au début du mois, les membres du Conseil de sécurité ont jugé nécessaire la tenue de séances d'information régulières sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Cet après-midi, les membres du Conseil ont assisté à la première de ces séances conduite par le Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen.

Les membres du Conseil s'inquiètent de plus en plus du déchaînement de violence sans précédent et de l'aggravation progressive de la situation au Moyen-Orient. Ils ont déploré les pertes en vies humaines et les souffrances des populations civiles de tous bords.

Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de mettre immédiatement fin au cercle vicieux de la violence à la fois dangereux et destructeur.

Les membres du Conseil ont également souligné qu'il ne pouvait pas y avoir de solution militaire et qu'à la violence répondraient d'autres violences. La seule issue était la reprise du dialogue et de la négociation. Les membres du Conseil ont demandé aux deux parties de renouer les négociations et d'oeuvrer en faveur d'un

règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et des Principes de Madrid.

Au moment d'approuver leurs déclarations antérieures sur le Moyen-Orient, les membres du Conseil ont rappelé qu'Israël et l'Autorité palestinienne avaient accepté le plan de sécurité Tenet et le rapport de la commission Mitchell.

Les membres du Conseil ont fermement soutenu les efforts déployés par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial pour aider les parties à aller de l'avant. Ils se sont également félicités des engagements à long terme pris par l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Norvège, la Chine et d'autres pays participant au processus de paix, et les ont encouragés dans cette voie.

## Appendice II

### Compte rendu de la séance publique du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique

Nous avons assisté à un débat nourri et fructueux sur la situation en Afrique. Les déclarations et les échanges qui se sont succédé au cours de la séance de deux jours consacrée à l'Afrique peuvent se ranger dans quatre catégories. La première contient les déclarations de portée générale qui ont permis de faire le tour de la situation de l'Afrique et de ses problèmes grâce à une étude diversifiée de la situation du continent tout entier ou de certaines régions comme celles couvertes par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ou l'Union du fleuve Mano et l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et la région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). La deuxième catégorie de déclarations portait sur les politiques nationales à l'égard de l'Afrique. La troisième a plutôt mis l'accent sur les résultats de l'action du Conseil de sécurité en Afrique et la quatrième a proposé des initiatives que le Conseil de sécurité pourrait envisager de prendre à l'avenir pour renforcer ses activités en Afrique. Ce débat a été très riche d'enseignements et je me limiterai donc à résumer les recommandations qui ont été faites concernant l'amélioration et le renforcement des activités du Conseil de sécurité en Afrique. Ces recommandations concernent trois grands types de questions : 1) politiques, 2) institutionnelles et 3) opérationnelles.

#### Questions politiques

- Nécessité d'une approche globale, pragmatique et axée sur les résultats de la prévention des conflits, de la gestion des crises, du règlement des conflits et du relèvement après les conflits, de la reconstruction et du développement, comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318);
- Application effective des conclusions et des recommandations de la Déclaration du Millénaire, en particulier en ce qui concerne l'Afrique;
- Octroi au Conseil de sécurité d'un rôle plus anticipatif concernant les conflits en Afrique, notamment par un engagement plus résolu, sans sélectivité et moyennant des forces et des ressources en rapport avec les réalités du terrain;
- Choix de politiques visant à prévenir les conflits plutôt que d'y réagir;
- Adoption et application d'une approche globale et intégrée de la problématique de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique, à l'échelle du continent et de la sous-région, en suivant l'exemple de l'Afrique de l'Ouest;
- À cet égard, il faut souhaiter que tous les processus de paix prévoient un volet en faveur de la reprise économique et de la reconstruction;
- Renforcement du caractère pluridimensionnel des opérations de paix en Afrique;
- Appui aux organisations et aux pays africains dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, en particulier par le biais d'un renforcement effectif de leurs capacités;

- Mesures efficaces contre la prolifération des armes légères, et appui à l'application de la Déclaration de Bamako et du Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères à l'échelle du continent;
- Appui à l'Afrique dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative lancée par les Africains eux-mêmes en vue du développement de leurs peuples.

#### **Questions institutionnelles**

- Mise en oeuvre d'un cadre de coopération et renforcement du dialogue entre le Conseil de sécurité et la CEDEAO;
- Création d'un cadre de coopération institutionnelle de type consultatif entre l'Organe central de l'OUA et le Conseil de sécurité et entre le Conseil de sécurité et les organes chargés des questions de paix et de sécurité au sein des organisations sous-régionales;
- Renforcement de l'appui financier et matériel à l'OUA et aux mécanismes sous-régionaux de prévention, gestion et règlement des conflits et de maintien de la paix;
- Meilleure coordination des activités sectorielles des organismes des Nations Unies en Afrique;
- Renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

#### **Questions opérationnelles**

- Mise en oeuvre urgente des décisions prises par le Conseil de sécurité à des séances antérieures concernant la coopération opérationnelle avec l'OUA (décembre 1999) et le sommet du Conseil de sécurité (septembre 2001);
- Examen de la notion d'État transfrontière en tant que cadre de prévention et de règlement des conflits transfrontières;
- Établissement d'un groupe de travail du Conseil de sécurité sur l'Afrique, doté d'un mandat précis visant à des résultats concrets;
- Établissement d'un mécanisme permanent de suivi de l'application des sanctions décidées par le Conseil de sécurité;
- Planification d'un plus grand nombre de visites et d'examens du Conseil de sécurité concernant les opérations de paix en Afrique;
- Création de mécanismes structurels de coopération entre le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme;
- Renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations sous-régionales et les efforts et les initiatives individuels des États en faveur de la paix en Afrique;
- Adoption de sanctions ciblées efficaces, qui respectent les besoins de la population civile pour ce qui est de la sécurité de l'individu et de la société. À

cet égard, il serait bon que s'achève l'examen des régimes de sanctions et de leurs effets collatéraux;

- Nomination et/ou création d'un agent de liaison de l'Organisation des Nations Unies chargé de coordonner les activités multisectorielles des organismes des Nations Unies en Afrique;
  - Financement viable et durable au profit du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, en particulier des aspects liés à la réinstallation, la réinsertion et la reconstruction pour éviter le syndrome du Libéria et de la Guinée-Bissau;
  - Mesures visant à rendre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest opérationnel pour la mise en oeuvre d'approches régionales et intégrées du développement de la paix, de la sécurité et du développement;
  - Appui à la création par le Conseil économique et social d'un groupe consultatif sur les pays relevant de conflits.
-